

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

PRÉSENTS : G. LAMBERT, G. CALLET, P. LE NORMAND, D. BERTHOD, C. DUVERNOIS, F. ZUCCALLI, J-B. BUISSON, E. BORCIER, A. GRIBLING, J-M. VINET, A. FAUDOT, J. LAPLACE, S. MOUSSELLARD, R. CHEVALIER, A-M. BAILLEUL, M. LEVILLAIN, G. PILLOUX, N. BOTTERI.

ABSENTE EXCUSÉE : M. DIAZ.

E. BORCIER a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance : 19h00

Clôture de la séance : 20h10

L'ordre du jour proposé était le suivant :

Approbation du compte rendu de la séance du 01 mars 2021

Finances : Délibérations : vote des budgets primitifs 2021
Délibérations : vote des crédits scolaires 2021
Délibération : demande de subvention pour l'équipement numérique de la médiathèque V. HUGO

Caserne de gendarmerie : Délibération : désignation du Maître d'Ouvrage pour la construction de la nouvelle gendarmerie basée à SEYSSEL

Questions et informations diverses

Point ajouté : Délibération : vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 janvier 2021 à l'unanimité. M. PILLOUX demande à ce que les noms soient précisés lors des votes. Le compte rendu du Conseil municipal du 01 mars 2021 est modifié en ce sens.

Finances

2/ Délibération 10/2021

Budget principal - Vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur CALLET, 1^{er} Adjoint et en charge des finances, qui présente les chiffres du budget primitif principal 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 14 voix pour et 4 contre (G. PILLOUX, A.-M. BAILLEUL, M. BOTTERI, M. LEVILLAIN)

ADOpte le budget principal 2021 comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes..... 2 885 397,00 €
- Dépenses..... 2 885 397,00 €

Section d'investissement :

- Recettes..... 3 253 564,98 €

- Dépenses..... 3 253 564,98 €

3/ Délibération 11/2021

**Budget de l'eau
Vote du budget
primitif 2021**

Monsieur le Maire présente les chiffres du budget primitif 2021 de l'eau.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget 2021 de l'eau comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes..... 129 532,54 €
- Dépenses..... 129 532,54 €

Section d'investissement :

- Recettes..... 410 481,21 €
- Dépenses..... 410 481,21 €

4/ Délibération 12/2021

**Détermination des
crédits scolaires de
fonctionnement 2021**

M. le Maire rappelle l'organisation des écoles et notamment la présence d'une seule directrice qui partage son temps entre l'école maternelle et l'école élémentaire.

La commune quant à elle supporte les frais de fonctionnement des écoles. Il s'agit donc de fixer la somme que le budget communal destine aux crédits scolaires pour 2021. Pour information, au titre de l'année scolaire 2020/2021, on comptabilise 200 inscrits à l'école élémentaire et 117 inscrits à l'école maternelle.

M. le Maire donne pour mémoire les chiffres de l'an dernier et propose de les reconduire à l'exclusion de ceux consacrés au poste PACTE (Programme d'Aide Contractualisé pour la réussite de Tous les Elèves) ce dernier ayant été supprimé par l'Education nationale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les crédits scolaires de fonctionnement de façon suivante pour 2021 :

OBJET	Budget 2020	Propositions 2021
- Somme attribuée par élève : 44,57 € x 317 élèves (2 élèves en plus)	14 040,00	14 129,00
- Crédits de direction	368,00	368,00
- Crédits du RASED (PACTE supprimé)	1 400,00	700,00
- Bibliothèque de l'école élémentaire. Prise en compte du surcoût lié à la mise en place du prêt de livres	1 199,00	1 199,00
- Bibliothèque de l'école maternelle	441,00	441,00
- Renouvellement des manuels de l'école primaire	1 096,00	1 096,00
- Frais de fonctionnement du psychologue scolaire	292,00	292,00
- Crédits pour les sorties piscine (Chêne en Semine)	6 650,00	6 650,00
Total	25 486,00	24 875,00
Entretien et consommables des photocopieurs et maintenance informatique des écoles pris en charge directement sur budget de la commune.		

5/ Délibération 13/2021

Détermination des crédits d'investissement 2021 des écoles

M. le Maire détaille les différents besoins évoqués par Mme la Directrice de l'école.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les crédits scolaires au titre de l'investissement de façon suivante pour 2021 :

Elémentaire :

- Equipement informatique interactif..... 21 769 €
- Mobilier 500 €

PRECISE que ces crédits sont inscrits au budget 2021 pour un montant total de 22 269 €.

6/ Délibération 14/2021

Demande de subvention pour l'équipement numérique de la médiathèque V. HUGO

M. le Maire expose que l'opération de ré-informatisation de la Médiathèque est subventionnable par le Conseil Savoie Mont Blanc au titre de l'aide à l'informatisation et aux services liés à la gestion informatisée.

Plan de financement prévisionnel en € H.T. :

DEPENSES		RECETTES		
Reprise en hébergement de la base PMB	4 455,00	Subvention Conseil Savoie Mont Blanc	30%	1 336,00
		Autofinancement	Solde 60%	3 119,00
TOTAL	4 455,00	TOTAL		4 455,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le plan de financement proposé ;

DECIDE de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Savoie Mont Blanc au titre de l'aide à l'informatisation et aux services liés à la gestion informatisée.

7/ Délibération 16/2021

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021

En conformité avec les inscriptions budgétaires adoptées lors du vote du budget primitif 2021, M. le Maire propose de ne pas augmenter la part communale des taux des taxes directes locales. Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, le transfert de la part départementale aux communes entraîne une majoration de 12,03 % du taux de référence.

Il présente les prévisions de bases et de recettes fournies par la Direction des Impôts en rappelant les modalités de compensation mises en place par l'Etat.

	Bases d'imposition prévisionnelle s 2021	Taux communau x	Produits attendus
Taxe sur le foncier bâti	3 331 000	21,33	710 502
Taxe sur le foncier non bâti	43 400	36,02	15 633
Cotisation foncière des entreprises	1 172 000	21,26	249 167
TOTAL des recettes fiscales prévisionnelles 2021			975 302

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition pour 2021 tels que présentés ci-dessus.

Caserne de gendarmerie

8/ Délibération 15/2021

**Désignation du Maître
d'Ouvrage pour la
construction de la
nouvelle gendarmerie
basée à SEYSSEL**

Monsieur le Maire rappelle que le site de SEYSSEL a été retenu pour l'implantation de la nouvelle caserne de gendarmerie.

A terme, 19 gendarmes et leur famille seront installés. Le nouveau périmètre d'intervention couvrira le territoire de la Communauté de Communes Usse et Rhône, y compris les 3 communes de l'AIN, plus la commune de CHANAY.

A ce titre, les services de l'Etat sollicitent la Commune afin qu'elle soit maître d'ouvrage de l'opération de construction de l'équipement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE que la Commune de SEYSSEL soit maître d'ouvrage de l'opération de construction de la nouvelle caserne de gendarmerie implantée à SEYSSEL.

9/ Questions et informations diverses :

D. BERTHOD :

- Les travaux d'embellissement de la salle du restaurant du camping municipal sont en cours par les services techniques de la Mairie.
- Future maison de santé route d'Aix Les Bains : l'entreprise TP 2 Alpes a été retenue pour l'opération de démolition du tènement LAMBERT. Travaux programmés de mai à juillet.
- Les travaux sur le réseau d'eau potable des MAILLETES se terminent. La reprise des chaussées est en cours.
- Le groupement d'entreprises DEKENS/VINET/ALP ARROSAGE a été retenu pour les travaux d'embellissement du rond-point de la gendarmerie.

F. ZUCCALLI :

- Les tests de dépistage COVID devant la salle des fêtes de SEYSSEL vont prochainement s'arrêter. L'organisation va être transférée aux cabinets infirmiers.
- Le 01/04/2021 : début de la vaccination contre le COVID pour les plus de 70 ans par le Département de la Haute-Savoie à la salle des fêtes.
- Un sondage participatif paraîtra avant l'été. Les thèmes abordés seront notamment l'eau potable, les ordures ménagères et l'affichage communal.

G. LAMBERT :

- Maison de santé à SEYSSEL : les plans sont validés. Dépôt du permis de construire courant avril.
- Le géomètre J.-M. BONNAZ a transféré son activité dans mêmes locaux que l'ADMR. Accès par la rue des remparts.
- La démolition des anciens locaux de la Régie d'Electricité de SEYSSEL débutera en avril.
- La foire du 1^{er} mai est annulée en raison du contexte sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 20h10.